



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Jeudi 30 juin 2022

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à 18h00 à la salle des fêtes de Noyers Sur Cher, sur convocation du Président, en date du 10 juin 2022.

Présents : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental.

ANGÉ : Patrice BLONDEAU _ **BILLY :** Jean-Marc NORBERT _ **CHATEAUVIEUX :** Nicolas BARRAS _ **CHÂTRES-SUR-CHER :** Sylvie DOUCET _ **CHÉMERY :** Anne-Marie THEVENET _ **CHOUSSY :** Sylvie BOREL / Marie Claude DEMOULIN _ **COUDES :** Anne BOURDIN _ **COUFFY :** Gérald LEVIER _ **FRESNES :** Patrick GAUTIER _ **GIÈVRES :** Marie-Thérèse DRUESNE / Françoise GILLOT-LECLERC _ **LE CONTROIS-EN-SOLOGNE :** Béatrice HUC / Pascale TETOT _ **LOREUX :** Joël HERISSET _ **MENNETOU-SUR-CHER :** Martine TONNARD _ **MONTRICHARD VAL DE CHER :** Jean-Claude GAGUEUX _ **NOYERS SUR CHER :** André COUETTE / Marie Claude DAMERON _ **OISLY :** Christian FINOT _ **PONTLEVOY :** Christian GUESNARD _ **POUILLÉ :** Alain GOUTX _ **PRUNIER-SOLOGNE :** Aurélien BERTRAND _ **SAINT-JULIEN-DE-CHÉDON :** Jean-Claude HENAULT _ **SEIGY :** Pedro BACHLER _ **SELLES-SUR-CHER :** Stella COCHETON _ **VALLIÈRES-LES-GRANDES :** Éric LACROIX _ **VILLEHERVIERS :** François CAVALIE _ **CC Romorantinais et Monestois :** Nicole ROGER _ **Canton de Saint Aignan :** Philippe SARTORI _ **Canton de SELLES SUR CHER :** Christophe THORIN.

Procurations :

GY-EN-SOLOGNE : Manuel TEIXEIRA (pouvoir à Sylvie DOUCET) _ **LASSAY-SUR-CROISNE :** Michel BAUD (pouvoir à Anne-Marie THEVENET) _ **MUR DE SOLOGNE :** Pascal PICARD (pouvoir à Joël HERISSET) _ **ROMORANTIN LANTHENAY :** Jeanny LORGEUX (pouvoir à Nicole ROGER) _ **SAINT JULIEN SUR CHER :** Romain SOURIOUX (pouvoir à Stella COCHETON) _ **VILLEFRANCHE SUR CHER :** Bruno MARECHAL (pouvoir à Christophe THORIN) _

Étaient excusés :

CHATEAUVIEUX : Christian SAUX _ **COUFFY :** Stéphanie SICAULT _ **LANGON-SUR-CHER :** Philippe VERNEUIL / Sylvain DURAND _ **MONTRICHARD-VAL-DE-CHER :** Bernadette DESGRANGE _ **SAINT AIGNAN :** Eric CARNAT _ **SAINT JULIEN SUR CHER :** Romain SOURIOUX _ **SAINT ROMAIN SUR CHER :** Michel TROTIGNON _ **THESEE :** Daniel CHARLUTEAU _ **CC VAL DE CHER CONTROIS :** Jacques PAOLETTI _ **CONSEIL REGIONAL :** Emmanuel LEONARD / Alexia LACLERGUE.

Assistaient également au Comité Syndical :

Jean-Luc BROUTIN, Président de l'Observatoire 41 _ Michelle TURPIN, adjointe de NOYERS/CHER _ Julien BEAUDON, Directeur _ Valérie CHAPEAU, Cheffe de Projet Pays d'Art et d'Histoire _ Camille GILLET, Chargé de mission LEADER _ Natacha GUERIN, Assistante de Direction _ Emmanuel CHARONNET, chargé de mission CEP.

ORDRE DU JOUR

1. CRST – Contrat régional de Solidarité territoriale
2. LEADER
3. CEP / CotEnr
4. PAT – Projet alimentaire de Territoire
5. PAH – Pays d'Art et d'Histoire
6. Questions diverses

Monsieur le Président, Christophe THORIN, accueille les membres du Comité Syndical et les remercie de leur présence. Il remercie également la municipalité de Noyers sur Cher d'accueillir le comité syndical et laisse la parole à Monsieur le Maire, Philippe SARTORI.

M. SARTORI fait une présentation de sa commune et remercie le Pays d'y avoir organisé son Comité Syndical. Il salue également Valérie CHAPEAU pour son action culturelle sur la commune.

M. le Maire tient également à remonter un problème spécifique que rencontre la commune de Noyers/Cher, et qui, à court et/ou moyen terme impactera également de nombreuses communes du Territoire : l'augmentation rapide du nombre de gîtes au détriment de nouveaux habitants et/ou de locaux cherchant à se loger sur la commune, en location ou pour acquérir un bien. Ce nouveau type de résidence connaît une croissance exponentielle alors qu'au niveau de la commune, cela engendre des logements vides donc une baisse du nombre d'habitants, pas de nouveaux enfants dans les écoles, ni de bénévoles associatifs.

Le Président reprend la parole et remercie M SARTORI pour son alerte. Il fait ensuite la lecture de l'ordre du jour.

1. CRST – Contrat régional de Solidarité territoriale

➤ Echéancier de fin de contrat

- ⇒ 72% des crédits ont été engagés,
- ⇒ 116 projets ont déjà été financés dans ce contrat régional de 4^{ème} génération, avec un investissement subventionné de 27M€ sur le Territoire.
- ⇒ Il reste un peu plus d'une année avant la fin de ce contrat de 4^{ème} génération, qui prend fin le 10 octobre 2023.
- ⇒ Julien BEAUDON indique que dès janvier 2023, la construction du prochain CRST débutera.

➤ Information sur l'état de la consommation de la maquette financière

Le Président fait une lecture de la maquette financière actuelle, et constate les forts taux d'engagements et détaille ensuite les crédits encore disponibles et pouvant être réaffectés dans le cadre du plan de relance (cf dernière colonne du tableau ci-dessous) :

| Etat de consommation de la maquette financière | | | | | |
|--|--|-------------------|---------------------|-----------------------|---|
| THEMES | AXES | Dotation initiale | Montant engagé pays | Reste sur l'enveloppe | Crédits dispo sur Axe pour PLAN DE RELANC |
| AXE A DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE | ATTRACTIVITE NUMERIQUE | 442 249€ | 442 249€ | 0€ | 74 405,03 € |
| | ACCUEIL DES ENTREPRISES | 1 523 900 € | 1 496 886,65€ | 27 013€ | |
| | ECONOMIE AGRICOLE | 350 000€ | 237 686.65€ | 112 313.35€ | |
| | ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE | 352 000€ | 332 000 € | 20 000€ | |
| | ECONOMIE TOURISTIQUE | 890 000 € | 302 607,97€ | 587 392,03 € | |
| | LOCAUX DE FORMATION | 8 300 € | 8 300 € | 0€ | |
| AXE B FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL | SERVICES A LA POPULATION (santé,scolaire,enf.commerces) | 751 900€ | 752 500€ | - 600€ | 49 071 € |
| | ACCES A LA CULTURE | 247 000 € | 202 492 € | 44 507€ | |
| | SPORTS | 442 100 € | 437 536€ | 4564€ | |
| AXE C RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL | AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS | 709 100€ | 709 100€ | 0€ | 59 296 € |
| | REVITALISATION CENTRE VILLE (PVD) | 100 000€ | 78 900€ | 21 100€ | |
| | FONCIER | 494 500€ | 494 500€ | 0 € | |
| | HABITAT LOGEMENT | 997 600 € | 982 600€ | 15 000 € | |
| | RENOVATION URBAINE | 1 747 600 € | 380 000 € | 1 367 600 € | |
| | MOBILITE DURABLE | 125 000 € | 101 804€ | 23 196€ | |
| AXE D TRANSITION BIODIVERSITE | BIODIVERSITE | 410 000€ | 217 708 € | 208 222€ | |
| AXE E TRANSITION PCER | ENERGETIS PCER | 1 158 700€ | 841 663€ | 317 036€ | |
| | ENVELOPPE FONGIBLE | 123 551€ | 0€ | 123 551€ | 123 551€ |
| | SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS TRANSITION | 40 000 € | 0€ | 40 000€ | 40 000€ |
| | ANIMATION TERRITORIALE | 300 000€ | 277 733€ | 22 267 € | |
| A VOS ID | A VOS ID | 500 000€ | 107 912 € | 392 088€ | |
| | TOTAL | 11 713 500€ | 8 457 764.10€ | 3 255 736€ | 346 323€ |

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions :

Le Maire de Vallières les Grandes, M Eric LACROIX demande des précisions sur les 392 088.00€ composant l'enveloppe restante de « A VOS ID ». Ces crédits ne pourraient-ils pas être réintégrés dans le plan de relance afin de servir au mieux les collectivités du Territoire ?

Le Président indique que bien que n'ayant que peu servie, cette enveloppe doit rester figée, à la demande de la Région, et ne peut donc faire partie du plan de relance. Ce point a déjà fait l'objet de question de la part du Pays à la Région.

Les membres du Comité Syndical souhaitent faire remonter leur mécontentement sur ce point à la Région en spécifiant qu'il est dommage d'allouer des fonds qui ne peuvent être ré-utiliser via le plan de relance pour s'ajuster au plus près des besoins réels du Territoire. « A VOS ID » est décrit comme un dispositif « cosmétique ».

➤ **Plan de relance : proposition de réaffectation de crédits**

Le Président rappelle que le 25 mars dernier, il a rencontré, avec le Directeur du Pays, M Dominique ROULLET le vice -Président du Conseil Régional. Lors de cette réunion, il a été rappelé au Pays la possibilité de solliciter la région au titre du plan de relance pour des réaffectations de certains crédits région de manière fongible entre toutes les priorités thématiques du contrat régional de solidarité territoriale.

Cette possibilité est offerte au territoire en manifestant nos besoins à la région avant la mi-juillet 2022.

- Suite à l'appel d'offres lancé pour la réalisation de la vélo-route Cœur de France à vélo, et le constat à la lecture des offres d'un surcote important du montant de réalisation de l'opération; considérant la nécessité de réserver les crédits région suffisant pour accompagner le projet de MSP de Selles sur Cher porté en MO CC Val de Cher Controis, *santé priorité régionale*; considérant la réserve de crédits nécessaire pour soutenir le projet de regroupement de commerces de Gièvres, Il est demandé au comité syndical de voter sur la réaffectation de crédits suivants :

| LES PROJETS PLAN de RELANCE | BESOINS CREDITS | RESSOURCES CREDITS POUR PLAN DE RELANCE | | | | |
|--|--------------------|--|---|---|--|-----------------------|
| | | AXE A DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE | AXE B FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL | AXE C RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL | SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS TRANSITION | ENVELOPPE FONGIBLE |
| Réalisation de la véloroute Cœur de France a vélo | 15 123 € | 15 123 € | | | | |
| MSP de Selles-sur- Cher | 264 000 € | | 49 071 € | 59 296 € | 32 082 € | 123 551 € |
| regroupement de commerces de Gièvres | 67 200 € | 59 282 € | | | 7 918 € | |
| TOTAL | 346 323 € | 74 405 € | 49 071 € | 59 296 € | 40 000 € | 123 551 € |

Le Président propose de voter la réaffectation des crédits dans le cadre du plan de relance : l'intégralité de l'enveloppe fongible, les reliquats de crédits disponibles des AXES A, B, C du CRST ainsi que l'enveloppe expérimentation en transition.

⇒ **Le comité Syndical approuve à l'unanimité**

Le Président propose de voter la réaffectation de 264 000.00€ pour garantir le financement du projet MSP Selles-sur-Cher

⇒ **Le comité Syndical approuve à l'unanimité**

Le Président propose de voter la réaffectation de 15 123.00€ pour garantir le financement du projet de véloroute Cœur de France à vélo

⇒ **Le comité Syndical approuve à l'unanimité**

Le Président propose de voter la réaffectation de 67 200.00€ pour garantir le financement du projet de regroupement de commerces de Gièvres

⇒ **Le comité Syndical approuve à l'unanimité**

Le Directeur du Pays, Julien BEAUDON, indique que la prochaine commission permanente régionale se tiendra en septembre 2022 pour les projets en cours déjà validés par le Bureau.

Le Président rappelle que chaque commune peut désormais réfléchir à ses futurs projets pour 2024, début du prochain CRST.

2. LEADER

➤ Présentation des premières avancées pour l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027

Le Président rappelle que le dépôt de candidature pour porter le prochain LEADER se clôture le 30 septembre prochain.

Le Président présente ensuite le Bureau d'études expérimenté dans les candidatures LEADER qui a été retenu pour accompagner la candidature du Pays au prochain LEADER. Le choix s'est porté sur la prestation associée des consultants « Lundi en huit » et « Néoclide » pour un budget total de 35 016€

| Financements | Montants en euros |
|------------------------------|-------------------|
| FEADER (80 % de 20 000€) | 16 000 € |
| Autofinancement (PVCR) | 4 000 € |
| Total des dépenses éligibles | 20 000 € |
| RESTE A CHARGE AU PAYS | 19 016 € |

Christophe THORIN donne ensuite la parole à Camille GILLET, chargée de mission LEADER, qui explique qu'un comité de pilotage composé d'acteurs « ressources » a été constitué pour suivre la candidature tout du long.

Christophe THORIN rappelle l'enjeu de cette candidature et le montant de l'enveloppe LEADER d'environ 1M€ (25% dédié à l'animation sur 5 ans). Il rappelle également que les prochains thèmes retenus pour LEADER ont été imposés par l'Europe et la Région :

- Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie
- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

➤ **Deliberation sur le projet de soutien préparatoire à la mise en oeuvre de la candidature**

Le Président propose aux membres du Comité syndical d'approuver le projet de soutien préparatoire à la mise en place des stratégies locales de développement 2023-2027 (LEADER) avec les consultants associés « Lundi en huit » et « Néoclide », et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais (Christophe THORIN) à solliciter cette subvention.

⇒ ***Le comité Syndical approuve à l'unanimité***

3. CEP / CotEnr

➤ **CEP : Rappel des modalités**

Christophe THORIN fait un rappel des missions du Conseiller en Energie Partagé :

C'est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

- Aide à la décision : Bilan énergétique avec préconisation d'actions ; suivi de consommation ; pré-diagnostic ; campagnes de mesures
- Accompagnement opérationnel : Conseils techniques ; projet construction/rénovation ; Travaux / actions ponctuelles ; Exploitation et contrats
- Sensibilisation et information : veille technique et réglementaire ; aides financières et appels à projets ; mise en réseau des acteurs ; sensibilisation et visites de sites.

➤ **CEP : Information sur le recrutement du nouveau chargé de mission**

Le Président présente Emmanuel CHARONNET, qui a été sélectionné pour succéder à Cyrille MEUNIER au poste de Conseiller en Energie Partagé au sein du Pays. Ingénieur de formation, et résidant sur la commune de Seigy, il intégrera l'équipe du Pays à compter du 1er juillet 2022. Il précise que le poste est un temps plein 100% sur le PVCR, non partagé avec le Pays de Gde Sologne comme il fut un temps évoqué lors du dernier Comité syndical ; option refusée par la Région, justifiant qu'au regard du nombre d'habitants sur notre Territoire, un ETP était nécessaire.

Le Président fait un rappel de la consommation de l'enveloppe Energetis sur le Territoire et de l'utilité de l'accompagnement que pourra fournir ce nouveau chargé de mission auprès des communes dans leurs projets de transition énergétique.

➤ **CotEnr : Rappel des modalités et échéances**

Julien Beaudon, Directeur du Pays, précise qu'il s'agit du Contrat d'Objectifs Territorial de développement des énergies renouvelables thermiques, un dispositif mis en place par l'ADEME et la Région pour promouvoir les installations d'EnR thermiques.

- Il s'adresse à toute personne morale (Collectivités, entreprises, exploitations agricoles, établissement de santé, bailleurs sociaux...).
- Un accompagnement pour les porteurs de projets :
 - Accompagnement technique :

Note d'opportunité, pré-études techniques, conseil avant-projet, suivi chantier, suivi post-réalisation

- Accompagnement financier sur :

Les aides à la décision : jusque 60% de l'étude de faisabilité

L'investissement : 45 % des travaux éligibles (installation du système, réseaux de chaleur et maîtrise d'œuvre)

Le Directeur précise qu'un cumul est possible avec le fond européen FEDER ainsi que le CRST (enveloppe Energetis), dans la limite des 80% d'aide publique.

➤ **CotEnr : Information sur la prolongation de la Convention de financement**

Julien BEAUDON indique que la durée initiale de la convention allait du 1er juin 2019 à fin septembre 2022. Mais en raison du COVID et des confinements successifs, de nombreux projets sont tombés en sommeil sur le Territoire. L'ADEME a proposé un avenant permettant le report de la date de fin à mars 2025.

Le Directeur indique qu'avec l'arrivée du nouveau chargé de mission, un petit fascicule sera prochainement diffusé rappelant les points synthétiques du COTEnR aux collectivités.

4. P.A.T. - Projet Alimentaire de Territoire

➤ **Echéances d'élaboration du prochain programme d'action**

Le Directeur rappelle que le diagnostic alimentaire confié par le Pays à l'Observatoire 41 sera un document support d'aide à l'élaboration de la prochaine candidature LEADER, et servira de socle pour construire le programme d'actions du PAT. Il sera présenté et finalisé à l'automne 2022, servant ensuite de socle à l'élaboration des enjeux stratégiques puis du programme d'actions du PAT.

Le Président spécifie que compte-tenu des besoins remontés par les collectivités lors du dernier Comité Syndical, l'accent a été mis sur le recrutement prioritaire d'un chargé de mission CEP et non plus PAT (les candidats reçus au printemps derniers ne correspondant pas aux besoins spécifiques du poste). Il rajoute néanmoins que les enjeux principaux du PAT sont de :

- Garantir la prise en compte de l'alimentation durable aux acteurs de la planification foncière
- Structurer les filières alimentaires et les circuits courts de proximité
- Accompagner l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité
- Développer une politique de promotion touristique harmonisée autour des produits alimentaires emblématiques du terroir
- Favoriser l'accès pour tous les habitants à une alimentation saine et durable
- Mettre en place une gouvernance alimentaire partenariale à l'échelle du Pays

Julien BEAUDON rappelle également que le Pays a été lauréat en novembre 2021 de l'AAP, Plan de relance de l'Etat – menu 13, relatif à l'accompagnement et émergence des PAT, avec pour objectif une labellisation.

5. P.A.H. - Pays d'Art et d'Histoire

➤ **Retour sur les premières animations de la saison 2022**

Valérie CHAPEAU fait un retour sur les actions menées depuis début 2022 en cette période de fin d'année scolaire et début de saison estivale.

- 237 enfants reçus durant l'année scolaire sur les ateliers :
 - « Romorantin au Moyen Âge » ;
 - « Raconte-moi le château de Mareuil » ;
 - « À la recherche du pinceau perdu » ;
 - Les deux ateliers proposés à Mennetou-sur-Cher.
 - 26 personnes en groupes adulte ont visité la collégiale et la ville de Saint-Aignan.
 - 44 personnes ont participé aux visites individuelles depuis le 14 mai. Chaque proposition a attiré des participants.
-

6. Questions diverses.

➤ Modification délibération 22.003 portant sur la réaffectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

A la demande de la DGFIP, il a été demandé au Pays de modifier la délibération 22.003 votée lors du dernier Comité Syndical et portant sur la réaffectation des résultats 2021 de la manière suivante :

« Au compte ~~pour couvrir le besoin de financement~~ de la section d'investissement (ligne 001) »

Le Président demande l'approbation des membres du Comité Syndical pour enlever les 6 mots rayés ci-dessus et émettre une délibération corrective.

⇒ **Le comité Syndical approuve à l'unanimité**

➤ Arrêté préfectoral actant de la modification de l'article 5 des Statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Le Président informe les membres du Bureau que l'arrêté préfectoral actant de la modification de l'article 5 des Statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais est paru. Il rappelle que la modification portait sur l'article 5 et plus spécifiquement sur la composition des membres titulaires et suppléants y représentant le Département :

- Pour le Département de Loir-et-Cher : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, siégeant au Conseil Départemental, par canton dont le bureau centralisateur est situé sur le territoire du Pays.

➤ Locaux du PAYS situés au 1 Quai Soubeyran

Compte tenu de la configuration des locaux composés de 4 bureaux et d'une salle de réunion répartis sur 3 différents niveaux, d'une surface vitrée chauffant de manière importante chacun des bureaux et plus particulièrement le dernier étage, et avec l'arrivée du nouveau collaborateur à compter du 01 juillet, le Pays a fait la demande début juin à la Mairie de Selles-sur-Cher, bailleur de ces locaux, de bien vouloir mettre à sa disposition de manière provisoire la salle de la galerie vagabonde, située au 1^{er} étage du bâtiment mitoyen et communiquant avec le Pays.

Le Président indique que cela permettrait de rapatrier 2 salariés de l'étage le plus chaud et de les mettre au même niveau du plateau Direction et assistante le temps de voir quelles solutions pérennes peuvent être trouvées (travaux, déménagement...).

Mme Le Maire, Stella COCHETON, prend la parole et annonce que la galerie devrait bien être mise à disposition du Pays. Concernant un éventuel déménagement, elle indique que les locaux de l'ancien hôpital de Selles, qui vient d'être racheté par un investisseur privé, pourrait être intéressant pour le Pays si les critères de prix correspondent. Elle précise le rencontrer le 16 juillet prochain.

Le Président précise par ailleurs que des réflexions sont en cours avec la municipalité de Selles pour maintenir les locaux du Pays dans cette commune au barycentre du périmètre de son territoire.

➤ Dates de fermetures annuelles – 2022

FERMETURE DU PAYS

⇒ 15.07.22 – pont du 14 juillet

⇒ Du 08 au 19.08.22 – fermeture estivale du Siège

⇒ Du 26 au 30.12.22 – fermeture annuelle

➤ **Dates du prochain Comité Syndical**

Le jeudi 22 septembre 2022, à 18h, à la salle des fêtes de Gy-en-Sologne.

Le président interroge ensuite les membres du comité syndical sur d'éventuelles questions diverses. Aucune question n'a été soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h20 et remercie les membres présents pour leur participation.



**Le Président,
Christophe THORIN**